

01.09.2021

ECHANGE DE GROUPE EN FORMATION INITIALE

**INFORMATIONS FINANCIERES – MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION -
 DGEFP**

FRAIS PRIS EN CHARGE POUR DES MOBILITES EN PRESENTIEL	TARIFS - en € -
1. Frais de mission de l'équipe pédagogique pour la préparation de l'échange - 2 personnes sur 2 ou 3 jours, par personne et par jour - Frais de transport, par personne	51,00 SNCF 2ème classe
2. Préparation linguistique (40 heures à justifier)	767,00
3. En cas de réalisation de cours de langue en tandem intégré (20 heures, utilisation fractionnée possible) - Prestation du professeur recruté par ProTandem - Frais de transport du professeur (remboursement aux frais réels dans la limite du tarif SNCF 2ème classe - provision)	500,00 100,00
4. Indemnités d'interprétariat pour l'accompagnateur linguistique étranger à l'établissement, par jour	80,00
5. Frais de voyage du groupe français - Nombre de participants et 2 accompagnateurs - Eventuellement, frais de transport de l'accompagnateur linguistique	SNCF 2ème classe SNCF 2ème classe
6. Frais d'hébergement et de repas (jour d'arrivée et jour de départ = 1 seul jour) des stagiaires, de l'accompagnateur professionnel allemand, de l'accompagnateur linguistique et éventuellement cinq jours pour le professeur de cours tandem (voir point 3.) - par jour et par personne, (forfait) - par jour et par personne, sur justificatifs jusqu'à	25,00 46,00
7. Animation culturelle des stagiaires et accompagnateurs allemands - Nombre de participants allemands et 2 accompagnateurs, par personne (forfait)	76,00
8. Transport local des stagiaires, de l'accompagnateur professionnel allemand et de l'accompagnateur linguistique - par personne, sur justificatifs jusqu'à	50,00
9. Assurance des stagiaires et accompagnateurs français (à verser à la MAE) - Nombre de participants et deux accompagnateurs, par personne et par jour	0,30
10. Préparation numérique des mobilités (projets < à 20h) : voir page 3.	

N.B. Ce financement ne peut être cumulé avec une subvention de l'OFAJ.

01.09.2021

ECHANGE DE GROUPE EN LIGNE

**INFORMATIONS FINANCIERES – MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION -
 DGEFP**

FRAIS PRIS EN CHARGE POUR DES COURS A DISTANCE	TARIFS - en € -
<p>1. Réalisation d'un cours tandem en ligne (20h +20h de préparation, utilisation fractionnée possible) - Somme allouée pour un cours tandem, par heure de cours La prestation consiste en contenus et activités pédagogiques et professionnels proposés aux jeunes en tandem. Pour chaque heure de cours, est pris en charge une heure de préparation.</p>	35,00
<p>2. Assistance technique (forfait) - Ces services sont fournis par le professeur tandem. Il s'agit d'expliquer en amont aux enseignants le fonctionnement de la plateforme Tele-Tandem® ainsi que celui de Zoom ou d'autres outils ; éventuellement faire un contrôle technique avant le cours ; enregistrer le cours ; créer la salle de cours virtuelle sur les plateformes respectives ; inscrire les participants sur la plateforme Tele-Tandem® ; créer un groupe Whatsapp...</p>	250,00
<p>3. Accompagnement linguistique et organisationnel - par heure d'accompagnement Sont pris en compte 6 heures pour une journée complète et 3 heures pour une demi-journée</p>	35,00
<p>4. Montant forfaitaire par stagiaire français, attribué à l'établissement - par stagiaire français, sur la durée de l'échange (forfait) 75,00 - par stagiaire français, sur la durée de l'échange, sur justificatifs jusqu'à 250,00</p> <p>Soutien à la préparation et soutien technique dans les institutions ou chez les stagiaires ; le montant forfaitaire doit couvrir les coûts encourus par les porteurs de projets suivants : fournitures de services informatiques (par un prestataire externe), frais de logiciels, frais de matériel technique et informatique, matériel pédagogique et de formation, location de salle, le cas échéant les frais de déplacement locaux frais de diffusion.</p>	

N.B. Lors du dépôt du dossier, une feuille de route (une page) retrace le concept avec les mesures de formation professionnelle qui seront mises en place dans le cadre du projet à distance. Est éligible au financement un projet impliquant au minimum 6 personnes par pays et d'une durée minimale de 20h.

01.09.2021

ECHANGE DE GROUPE HYBRIDE

**INFORMATIONS FINANCIERES – MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION -
 DGEFP**

<p>FRAIS PRIS EN CHARGE POUR LE MODULE A DISTANCE PREPARANT UNE MOBILITE EN PRESENTIEL « Préparation numérique des mobilités »</p>	<p>TARIFS - en € -</p>
<p>1. Réalisation d'une préparation tandem en ligne, (utilisation fractionnée possible) Somme allouée à l'intervenant par heure de préparation</p> <p>Pour chaque heure d'intervention, est prise en charge une heure de préparation.</p> <p>2. Assistance technique (forfait) Cette prestation fournie par le professeur tandem permet d'expliquer en amont aux enseignants comment utiliser les outils : plateforme Tele-Tandem®, Zoom, groupe Whatsapp ou autres...</p> <p>3. Accompagnement linguistique Heure d'accompagnement : Soutien linguistique dans le cadre des échanges de stagiaires et par l'interprétation lors des conférences préparatoires au projet à distance</p> <p>4. Montant forfaitaire par stagiaire français, attribué à l'établissement - par stagiaire français, sur la durée de l'échange (forfait), sans justificatifs - par stagiaire français, sur la durée de l'échange, sur justificatifs après la fin du projet, jusqu'à Après l'échange, un montant total sera calculé en fonction des coûts réels, sur la base des reçus présentés.</p> <p>Soutien à la préparation et soutien technique dans les institutions ou chez les stagiaires ; le montant forfaitaire doit couvrir les coûts encourus par les porteurs de projets suivants : fournitures de services informatiques (par un prestataire externe), frais de logiciels, frais de matériel technique et informatique, matériel pédagogique et de formation, location de salle, le cas échéant frais de déplacement locaux, frais de diffusion...</p>	<p>35,00</p> <p>125,00</p> <p>35,00</p> <p>75,00 125,00</p>

- N.B.**
- Ces financements ne peuvent être cumulés avec une subvention de l'OFAJ.
 - Lors du dépôt du dossier, pour un échange à distance préparant une mobilité en présentiel, une feuille de route (une page) présente le concept avec les mesures de formation professionnelle qui seront mises en place dans le cadre du projet hybride (module à distance + mobilité physique)
 - Est éligible au financement un projet impliquant au minimum 6 personnes par pays et d'une durée de 5h minimum et de 10h maximum pour un échange à distance préparant une mobilité en présentiel (voir ci-dessus page 1) composant la deuxième partie de l'échange hybride